



## SERVICES MÉDICAUX

# LES SERVICES MÉDICAUX MENACÉS !

**La mise en place d'une complémentaire santé obligatoire mettrait en danger la pérennité de notre médecine de soin interne.**

La Direction de la SNCF, soutenue par la CFDT et l'UNSA, veut imposer une complémentaire santé obligatoire aux cheminots du Cadre Permanent.

Cela représenterait une dépense de plusieurs millions d'euros chaque année et une dépense supplémentaire pour les cheminots.

**La Direction annonce en parallèle, qu'elle ne financerait plus notre médecine de soin interne, y compris la médecine « spécialistes ».**

En effet, la direction évoque le conventionnement de médecins spécialistes « de ville » en lieu et place de ceux exerçant dans nos cabinets médicaux.

Les cheminots qui n'ont pas à avancer de frais de santé, et qui bénéficient de délais préférentiels et d'une médecine de proximité de qualité, pourraient dès lors perdre ce droit statutaire et voir leurs frais de santé augmenter significativement.

De plus, la suppression de tout un pan de notre médecine aurait des conséquences dramatiques en termes d'emploi chez les secrétaires médicales, les infirmier-e-s et les médecins.

D'autant que selon la Direction, dans le cadre du renouvellement de l'agrément de santé, la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi) imposerait à la SNCF d'avoir des portefeuilles de 2500 à 3000 agents par médecin (Temps Plein) contre une moyenne aujourd'hui, d'environ 1800 à 2000.

La Direction en profite pour cesser de remplacer les médecins du travail et imposer partout les VIP (Visite d'Information et de Prévention) assurées par les infirmier-e-s.

**Pour la CGT, la mise en place d'une complémentaire santé obligatoire retire aux cheminots la liberté d'adhérer ou non à une mutuelle de leur choix.**

## DES PROPOSITIONS ALTERNATIVES À L'IDÉOLOGIE PATRONALE

**La CGT revendique le maintien et la pérennisation de la médecine de soin dans l'entreprise** et l'élargissement de son financement en l'ouvrant d'une part à tous les cheminots de l'entreprise, qu'ils soient au Cadre Permanent ou au RH O254 (contractuels), mais aussi à l'ensemble des salariés de la Branche Ferroviaire

**Cela garantirait la pérennité de notre médecine de soin et de spécialistes et nécessiterait même son expansion.**



C'est également ce que confirme l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) dans son rapport de septembre 2019, dont l'un des scénarios envisagés propose l'extension du régime spécial de protection sociale des cheminots au Statut à tous les salariés de la branche ferroviaire, géré par la CPR, avec le maintien des droits spécifiques.

**La CGT revendique :**

- Le maintien et l'ouverture de la médecine de soin SNCF aux salariés de la Branche ;
- Le développement des structures médicales avec du matériel à la pointe du progrès ;
- Le recrutement en suffisance et à statut cadre permanent de personnel médical, afin de couvrir les charges de travail ;
- La reconnaissance des qualifications ;
- L'accès aux consultations pour les cheminots retraités et les ayants-droit dans le réseau de soins SNCF, avec une prise en charge totale sans avance de frais.

**La mobilisation des cheminots est nécessaire pour imposer un autre choix.**

**Se syndiquer à la CGT, c'est déjà une première étape de mobilisation.**

**F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
Fonction : .....  
Grade : .....  
Position de rémunération : .....  
Etablissement : .....  
Tél : .....  
E-mail : .....



**BULLETIN D'ADHESION**

**Ne dites plus :  
« Que fait la CGT ? »  
FAITES-LA !**

Nom du secteur : ..... Tél : .....  
Syndicat : ..... Tél : .....  
Nom du contact : .....  
Nom du syndiqué : .....

